



## DECLARATION INTER-SYNDICALE AU CTL DU 12/02/2019

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) supporte une fois encore, au nom de l'exemplarité peut-être, des préconisations de CAP 22 sans doute, près de la moitié des suppressions d'emplois de la Fonction Publique d'État alors qu'elle ne représente désormais plus que 5 % des effectifs.

Ainsi, la spirale infernale de suppression d'emplois, de fermetures de postes et de services s'accroît, au mépris des besoins réels des usagers.

Pour mémoire, au 1er janvier 2018, 174 trésoreries ont fermé définitivement leurs portes. Rappelons par ailleurs le triste record détenu par la DGFIP : notre administration, depuis 10 ans, est la 1ère contributrice « à la maîtrise des effectifs de l'État » comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport de juin dernier intitulé « *La DGFIP à 10 ans* ».

La technostructure, bras armé zélé du pouvoir politique, inflige à nouveau pour 2019, 2130 suppressions d'emplois à la DGFIP, **ce qui pour l'Aveyron se traduit par 11 postes qui vont manquer au quotidien des services déjà exsangues.**

La saignée intolérable infligée à nos services s'ajoute donc à celles des années précédentes :

- ➔ 1 600 en 2018
- ➔ 1 630 en 2017... près du quart des effectifs en 10 ans.

Cette nouvelle coupe franche résonne donc comme une nouvelle provocation faite aux agents de la DGFIP, alors que depuis des années ils ne cessent par leur exemplarité et parfois au prix de leur santé, de contribuer à la bonne marche de toutes les missions.

L'addition pourrait encore s'alourdir avec l'application annoncée par le gouvernement de la « méthode à 10 000 », dès l'année prochaine, pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État à la fin du quinquennat.

Pour en revenir à l'actualité de la DGFIP, lors de la réunion le 13 décembre dernier, réunion à laquelle vous avez certainement assisté, le DG a présenté l'organisation du réseau à l'horizon 2022 :

- dépasser la notion de proximité pour faire prévaloir celle d'accessibilité, avec le développement des points de contact MSAP ou autre,
- organiser le réseau SPL sur une logique back office/front office,
- organiser le secteur hospitalier sur la base de Groupements hospitaliers de territoire,
- regrouper les SIP et les SIE dans la limite de 50 ETP,
- mise en place des agences comptables...

En février, vous devez remettre au directeur général votre copie sur la cartographie dite « idéale » des services dans notre département. Les agents attendent de vous le respect auquel ils ont droit :

exposez-nous dès maintenant vos intentions en matière de réorganisation des services et du volume des suppressions d'emplois sur les 3 ans à venir.

Inévitablement, cette organisation, nommée par notre directeur général « géographie revisitée », conduira à diviser le réseau comptable par 4.

Depuis votre arrivée, vous avez déjà fermé les services suivants :

La trésorerie de Capdenac, le SIE de Decazeville, le SPF de Villefranche de Rouergue, la trésorerie d'Entraygues, la trésorerie d'Aubin, le Service de l'Enregistrement de Millau, le PCRP de Millau, le SIE de St Affrique et le SPF de Millau en septembre prochain...

Qu'en sera-t-il pour les 3 ans à venir ?

Quel avenir pour les autres services ?

Quels sont les projets que vous portez au travers de cette fameuse « cartographie idéale » en matière de suppression de structures ?

À qui le tour ?

Le métier de comptable ne sera plus réservé qu'à un petit nombre. Le service rendu aux élus, aux particuliers et aux professionnels sera en nette régression avec la disparition du comptable public de proximité et la disparition du guichet de proximité (avec zéro cash). Enfin une « géographie revisitée » avec une implantation de postes et services en dehors des sites traditionnels est évidemment porteuse de mobilité forcée.

Que dire en outre, de la manière dont le Ministre promeut l'expérimentation des agences comptables dans le secteur public local. Les ordonnateurs ne seraient pas démarchés avait-il assuré ! Mensonge ! Quand comptez-vous dire aux agents affectés dans ces postes qu'ils seront détachés d'office dans la fonction publique territoriale ?

Comment justifier le fait de transformer les comptables publics sommés de faire la publicité de l'agence comptable en VRP de leur propre disparition ?

Pour en revenir à l'actualité du moment, le PAS, au motif de simplification pour les entreprises et les particuliers, ce qui se profile est bien l'individualisation de l'impôt voire sa fusion avec la CSG autrement dit la fin de l'impôt républicain.

Le Ministre a également commencé à préparer les esprits en invoquant la mise en place du PAS pour justifier de futures suppressions d'emplois. S'il utilisait son temps libre autrement qu'à parler à tort et à travers, il aurait compris que le recouvrement amiable de l'impôt sur le revenu était quasiment entièrement automatisé, et qu'il n'occupait qu'un petit nombre d'agents.

En revanche, la mise en place du PAS en occupe beaucoup plus et il est évident que notre administration ne dispose pas des moyens pour répondre aux demandes des usagers qui affluent dans les accueils !

D'ailleurs, les directeurs locaux ont reçu pour instruction de faire en sorte que les effectifs présents dès début janvier permettent de renseigner les contribuables, ce qui n'a pas manqué de se traduire ici ou là, dans certaines directions, par des refus de congé ou des pressions récurrentes pour trouver des volontaires.

Et, cerise sur le gâteau, les collègues des SIP du département sont sollicités pour renforcer le dispositif national d'assistance à distance au PAS.

Cette charge de travail supplémentaire intervient dans un contexte rendu insupportable pour les agents. En effet, ils ne sont déjà pas en mesure d'assurer correctement l'ensemble des missions qui leur sont confiées.

Par ailleurs, ces dernières semaines, les collègues des SIP et des Trésoreries ont subi l'afflux de contribuables mécontents d'avoir reçu l'amende de 15 € consécutive à leur insistance à refuser les moyens de paiements dématérialisés. Si le ministre a pris la décision d'annuler cette mesure, il n'en demeure pas moins que le simple fait de l'avoir mise en œuvre est d'une absurdité sans nom. Comment peut-on en effet, sauf à n'avoir jamais été en contact avec le public, avoir pu imaginer de sanctionner ceux qui payent ?

Cette mesure est clairement de nature à compromettre le consentement à l'impôt.

Que dire sur la prime de 200 euros ?

Les organisations syndicales ont alerté la direction générale sur la manière dont l'annonce du ministre avait été reçue, notamment par les nombreux agents qui n'en étaient pas bénéficiaires.

Elles ont également rappelé que de nombreux services, dont les trésoreries par exemple, prenaient part à la gestion du basculement au PAS et qu'il convenait de n'oublier personne.

Il aurait été plus judicieux et surtout plus juste d'attribuer cette prime de 200 euros à l'intégralité des personnels et sans s'arrêter au seul sujet du PAS.

Pour les organisations syndicales et au-delà de cette seule prime « exceptionnelle », c'est le salaire indiciaire et le régime indemnitaire de l'ensemble des personnels de la DGFIP qui doivent être revalorisés en reconnaissance de leur engagement, de leur conscience professionnelle, de leur technicité et de leur capacité à faire face à des années de restructurations permanentes.

Enfin, la ruralité est souvent mise en avant. Pourtant toutes ces décisions politiques vont à l'encontre du projet de cohésion sociale et territoriale. La défense de la ruralité est un des enjeux du moment et fait partie des préoccupations de nos concitoyens. Dorénavant, de nombreux usagers de notre département devront se déplacer toujours plus loin pour effectuer leurs démarches administratives.

En tant qu'organisations syndicales, nous considérons que le remplacement des services de proximité par la « e-administration » et les maisons de service au public (MSAP), n'est pas une solution à hauteur des besoins, notamment pour les personnes les plus fragiles.

Aussi, les organisations syndicales condamnent cette politique de destruction du service public, désastreuse pour les conditions de travail des personnels et l'exercice des missions.

Les organisations syndicales s'opposent à la poursuite de la politique de suppression d'emplois menée à la DGFIP, source continue de dégradation des conditions de travail, compromettant l'exercice normal des missions, et signifiant pour certaines leur abandon.

Les organisations syndicales rappellent que les missions de la DGFIP doivent être prioritaires, en cette période de crise où les agents se trouvent en première ligne face à nos concitoyens pour certains en situation très difficile, voire de précarité. Nous exigeons l'arrêt des suppressions d'emplois et l'abandon des actions de CAP 2022.

Nos revendications sont légitimes. Elles sont celles de tous les agents de la DGFIP !

Faute d'avoir en effet écouté et entendu les organisations syndicales interprofessionnelles qui revendiquaient depuis de longues années l'augmentation des salaires et des minima sociaux, le maintien du service public en zone rurale et périurbaine et une répartition plus juste des richesses, nos gouvernants se sont en effet retrouvés face une colère du peuple qu'ils n'avaient pas vu venir.

Dans un tel contexte, il nous appartient collectivement de décider de notre avenir, de celui de nos missions et de nos conditions de travail.

C'est tous ensemble qu'il faut dire non. Personne ne défendra nos missions à notre place.